

Département de la Creuse

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

**Document
Général
d' Orientations
2009 - 2012**

PREFACE

Le contexte

Le Président de la République, en accord avec le Premier ministre, a fixé comme objectif de réduire le nombre de personnes tuées chaque année sur les routes à moins de 3000 d'ici 2012.

Le Comité Interministériel de la Sécurité Routière, réuni sous la Présidence du Premier ministre le 13 février 2008 a décidé des mesures nécessaires pour combattre les comportements à risques et les multiples causes d'accidents. Ces mesures visent à protéger les publics encore trop exposés, en particulier les jeunes et les deux roues motorisés et à faire reculer les principaux facteurs du risque routier que sont encore l'alcool et la vitesse.

L'objectif est de diviser par deux le nombre d'accidents mortels dus à l'alcool, par trois le nombre de jeunes tués, et par deux le nombre d'accidents mortels liés à l'utilisation de deux roues.

Concrètement, ce nouveau défi de 3000 tués en France en 2012 doit se traduire dans chaque département, par une réduction importante et continue du nombre de victimes tuées.

Dans ce contexte, chaque département élabore son Document Général d'Orientations pour 2009/2012 en déterminant les orientations d'actions de la politique à mener au sein du département, afin de faire reculer le nombre et la gravité des accidents et contribuer à l'atteinte des objectifs fixés.

LES cinq ENJEUX DU DGO 2009-2012

Le DGO 2009-2012 du département de la Creuse a été élaboré au vu de l'analyse de l'accidentologie locale de la période 2003-2007, réalisée par l'Observatoire départementale de sécurité routière.

Le Pôle de compétence sécurité routière a défini et validé cinq enjeux prioritaires pour le département :

➤ **les quatre enjeux définis au niveau national :**

- Enjeu 1 : « L'alcool »
- Enjeu 2 : « La vitesse »
- Enjeu 3 : « Les jeunes »
- Enjeu 4 : « Les deux roues motorisés »

➤ **Un enjeu spécifique local :**

- Enjeu 5 : « Les plus de 65 ans ». Cette classe d'âge constitue un enjeu pour le département compte tenu de son poids dans la population creusoise, et de sa vulnérabilité, notamment les piétons.

LES ORIENTATIONS D' ACTIONS PAR ENJEU

Au vu des cinq enjeux ainsi définis, le comité de pilotage a élaboré des projets d'orientations d'actions qui ont été soumis pour approbation à cinquante acteurs locaux de sécurité routière, réunis par ateliers thématiques, à l'occasion du traditionnel forum annuel sécurité routière.

Les quatre prochains Plans Départementaux d'Actions de Sécurité Routière seront élaborés conformément aux orientations d'actions ci dessous définies.

1- Orientations d'actions de l'enjeu alcool »

Après une très forte augmentation du nombre d'accidents corporels dont le conducteur présentait une alcoolémie supérieure au taux légal (année 2000), puis une diminution appréciable enregistrée entre 2001 et 2003, les années 2004 à 2007 sont marquées par une hausse, stabilisée à une vingtaine d'accidents corporels/an. Alors que le nombre de tués dans ce type d'accident enregistre depuis 2003 une légère baisse, le nombre de blessés a, quant à lui, connu une augmentation significative notamment en 2006 et 2007.

En semaine, les accidents corporels pour lesquels le conducteur présente un taux d'alcoolémie illégal, surviennent essentiellement entre 15h00 et 16h00, et entre 18h00 et 22h00.

Les week end, veilles de fête et jours de fête, ils se déroulent principalement de nuit entre 2h00 et 5h00 puis entre 18h00 et 22h00 (pic important de 21h00 à 22h00). Les accidents survenus entre 2h00 et 5h00 présentent une gravité plus importante.

Les jeunes de 18 à 24 ans (6,2% de la population creusoise mais 25% des présumés responsables d'accident avec un taux illégal), et la classe d'âge des 25- 44 ans (24,7 % de la population mais 51 % des conducteurs présumés responsables présentant une alcoolémie supérieure au taux légal) sont les plus touchés.

Eu égard à ces éléments, trois orientations d'action ont été retenues pour l'enjeu alcool :

- **Orientation 1** : *Développer la sensibilisation au risque alcool et stupéfiants en direction des milieux professionnels (entreprises, administrations, collectivités locales, milieu agricole....). Associer les chambres consulaires à cette prévention.*
- **Orientation 2** : *Susciter la réalisation d'action Sam « Celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas » par les organisateurs de rassemblements sportifs, festifs, associatifs, familiaux... et développer une communication efficace autour des actions SAM.*
- **Orientation 3** : *Pérenniser et développer la sensibilisation au risque alcool et stupéfiants dans les établissements scolaires, foyers de jeunes travailleurs, et tous les lieux de rassemblement de jeunes, notamment par le biais des CESC (Comité Educatif pour la Santé et la Citoyenneté) et la MILDT.*

2- Orientations d'actions de l'enjeu « vitesse »

Première cause d'accidentologie locale, la vitesse inadaptée (regroupant les pertes de contrôles et défaut de maîtrise, la vitesse excessive et les déportations à gauche suite à une vitesse trop élevée) a été relevée dans près d'un accident sur deux survenus au cours de la période 2003-2007, et ce, malgré la légère diminution des vitesses moyennes annuelles, enregistrée tant sur la RN 145 que sur les routes départementales.

Parmi les excès de vitesse enregistrés sur la période couvrant janvier à juillet 2007, moins de 5% concernaient un dépassement de plus de 20 km/h de la vitesse autorisée.

- *Orientation 1 : Mise en place d'un plan de communication* (radio, presse écrite...) pour sensibiliser les conducteurs aux conséquences de la vitesse (rétrécissement du champ visuel, allongement de la distance d'arrêt du véhicule, augmentation de la consommation de carburant...) et les prévenir des risques engendrés par une vitesse inadaptée aux conditions de circulation (trafic, conditions climatiques, état de la route.....)

- *Orientation 2 : Sensibilisation des gestionnaires de route et des élus pour la mise en œuvre d'une réflexion sur les aménagements possibles de nature à favoriser une diminution de la vitesse aux entrées des agglomérations.*

- *Orientation 3 : Sensibilisation des milieux professionnels (dirigeants et employés) : réflexion sur la prise en compte des impératifs professionnels (horaires, cadences, délai de route...) par rapport à la sécurité routière.*

- *Orientation 4 : Développer l'éducation en direction des jeunes conducteurs et futurs jeunes conducteurs au risque « vitesse »*

3- Orientations d'actions de l'enjeu « les jeunes de moins de 25 ans »

Cette tranche d'âge demeure sur-représentée dans l'accidentologie locale, notamment les 14-25 ans (28,5% des accidents corporels- ¼ des tués- 1/3 des blessés hospitalisés, alors qu'ils représentent guère plus de 10% de la population creusoise).

A- Les moins de 14 ans :

- Pour les moins de 11 ans, l'accent sera mis sur les droits et obligations des piétons, des cyclistes et sur les équipements de sécurité.
- Pour les 11-14 ans, seront privilégiés la préparation au BSR (voir enjeu deux roues), l'alcool et les conduites addictives (voir enjeu alcool), la vitesse, les équipements de sécurité, le Code de la Route.

- **Orientation 1: En milieu scolaire, pérenniser et développer les actions éducatives**, en intensifiant les interventions des partenaires sécurité routière. L'objectif est que chaque élève de 4^{ème} puisse bénéficier d'une action de sensibilisation.

- **Orientation 2 : Développer les actions de sensibilisation dans les Centres de Loisirs**

B- Les 14-25 ans

Pour être efficace, la sensibilisation en direction des 14-25 ans doit être pédagogique sans être moralisatrice, adaptée à leurs langages et modes de vie, et s'appuyer sur des exemples reflétant leur quotidien, afin de les amener à une prise de conscience du risque, ingrédient indispensable à une modification durable des comportements et à une responsabilisation accrue.

Elle pourra prendre la forme d'actions spectaculaires voire choquantes, d'actions participatives interactives, d'actions de communication ..., le but étant de démontrer le risque et ses conséquences.

- **Orientation 1 : Développer une communication appropriée aux 14-25 ans, sans effet moralisateur mais mettant en évidence la réalité des risques.**

- **Orientation 2 : Promouvoir au sein de chaque collège, lycée, foyer de jeunes travailleurs... la désignation d'un ou plusieurs jeune(s) responsable(s) sécurité routière chargé(s) de faire passer les messages de sécurité auprès des élèves (via le site internet de l'établissement lorsqu'il existe, l'organisation d'actions préventives dans le cadre du programme Label Vie, ...).**

Pour mener sa tâche, le jeune responsable sécurité routière bénéficiera d'une formation à la sécurité routière et pourra se faire aider par les Intervenants Départementaux de Sécurité Routière.

Pour être efficace, le jeune choisi sera motivé et aura de préférence le profil d'un meneur. Si tel n'est pas le cas, il devra être apprécié des autres élèves, convaincu de la nécessité d'agir pour la sécurité routière et suffisamment convaincant pour délivrer les messages à ses camarades.

- Orientation 3 : Développer des actions éducatives interactives, s'appuyant sur le quotidien des jeunes, afin de provoquer chez eux une prise de conscience des risques et de leurs conséquences.

- En milieu scolaire :

- Dans le cadre du continuum éducatif, développement de programmes d'actions thématiques interactives dans les établissements, de nature à favoriser la réflexion des élèves aux risques et à leurs conséquences.
- Instaurer à la suite un débat les amenant à approfondir la réflexion, et à analyser leur comportement individuel et lorsqu'ils sont en groupe. Leur donner les raisons et la force de se démarquer du groupe dans certaines situations à risque.
L'objectif est que chaque élève de classe de seconde puisse bénéficier d'une action de sensibilisation.

- Hors milieu scolaire :

- Mise en place d'actions thématiques interactives dans les foyers de jeunes travailleurs et dans tous les lieux fréquentés par les jeunes (points informations jeunesse, clubs sportifs....)

4- Orientations d'actions DE l'enjeu « les conducteurs de deux roues motorisés »

Sur la période 2003-2007, près d'un quart des accidents corporels concernait un deux roues motorisé dont près de 16,58 % de cyclos et 8,37 % de motos. Lorsqu'un deux roues motorisés est impliqué dans un accident corporel, il est présumé responsable dans 7 cas sur 10. Entre 2003 et 2007, le non port du casque a été constaté dans 2,8% des accidents corporels impliquant un deux roues (contre 4,3 % sur la période 1998-2002). La très nette amélioration de ce phénomène enregistrée entre 2003 et 2005 est suivie depuis 2006 d'une dégradation importante. Les victimes sont principalement des jeunes.

- **Orientation 1** : Développer la sensibilisation au port des équipements de sécurité
- **Orientation 2** : Mettre en place des actions « choc » accompagnées de commentaires pédagogiques , mettant en évidence les conséquences physiques d'un accident en deux roues motorisés (simulation d'accidents, vidéos d'accidents de la route).
- **Orientation 3** : Communication sur la nécessité du respect des règles du Code de la route, par l'intermédiaire des parents, des sociétés d'assurance, des professionnels des deux roues, présidents de moto-clubs...
- **Orientation 4** : Maintenir la formation à la conduite des deux roues (vitesse, freinage, pilotage)
- **Orientation 5** : Renforcer les contrôles des deux roues.

5- Orientations d'actions DE l'enjeu « les plus de 65 ans »

Sur la période étudiée, les personnes âgées de plus de 65 ans, soit 28,3 % de la population creusoise, ont représenté 15,18% des victimes de la route. Moins souvent touchée, cette classe d'âge a été néanmoins l'une des plus gravement atteintes. Compte tenu de sa vulnérabilité et de son poids dans la population creusoise, cette classe d'âge constitue un enjeu pour le département de la Creuse.

- **Orientation** : Poursuivre et développer les actions théoriques (remises à niveau Code de la route) et pratiques (conduite) à destination des plus de 65 ans.

OBJECTIF GENERAL LOCAL

L'objectif de 3000 tués en France en 2012 équivaut à une diminution du nombre de tués de 8,3 % par an ou une diminution de 32,2 % sur la période 2008-2012 par rapport à la période 2004-2007. Pour atteindre cet objectif national, le nombre de tués dans chaque département sur 2009-2012 doit avoisiner une baisse de 32,2 % par rapport à celui de la période 2004-2007.

La Creuse ayant enregistré 57 tués sur la période 2004-2007, l'objectif du département est de ne pas dépasser les 39 tués sur la période 2009-2012.

BILANS ANNUELS DES OPERATIONS DE SECURITE ROUTIERE

Statistiques . Années 2007 et 2008

ACCIDENTOLOGIE	JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		AOUT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE		TOTAL		VARIATION
	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	
	7	10	8	8	6	5	8	2	8	7	9	8	14	15	7	11	5	12	7	7	9	4	98	98	1%		
1	0	0	1	0	0	2	3	0	0	0	1	0	1	1	0	0	1	2	2	1	1	8	8	-11%			
11	17	8	9	10	5	7	16	2	14	17	7	24	23	7	13	10	15	9	9	13	4	138	133	-4%			
7	9	6	5	6	3	3	6	1	6	9	4	17	11	5	11	5	9	5	7	9	2	82	77	-6%			
4	8	2	4	4	2	4	10	1	8	8	4	7	12	2	2	5	6	4	2	4	2	56	56	0%			
INFRACTIONS																											
3644	3967	3894	3348	4208	3837	3921	3891	4185	3786	3563	3436	3439	3793	3741	4330	3559	3764	3388	4100	3689	4489	43951	46926	7%			
55	76	49	40	49	51	63	65	54	46	52	45	43	45	52	82	40	91	49	85	51	75	596	761	28%			
244	177	185	173	158	98	271	105	208	168	224	366	229	229	128	110	143	170	128	116	114	157	2342	1789	-24%			
43	31	30	16	43	30	43	27	32	32	25	43	35	34	28	32	30	42	35	36	27	27	421	362	-14%			
29	24	26	13	29	25	29	19	23	20	20	28	17	20	18	21	21	39	28	28	23	24	294	278	-6%			
14	7	4	3	14	5	14	8	9	8	5	15	18	14	10	11	9	3	7	8	4	3	127	84	-34%			

PREFECTURE DE LA CREUSE

BILANS ANNUELS DES OPERATIONS DE SECURITE ROUTIERE

Statistiques . Années 2008 et 2009

	JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		TOTAL		VARIATION
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	
	ACCIDENTOLOGIE												
Nombre d'accidents corporels	10	6	8	4	6	3	8	5	2	12	34	30	-12%
Nombre de tués	0	2	0	0	0	1	2	1	0	1	2	5	150%
Nombre total de blessés	17	5	9	5	10	3	7	5	2	15	45	33	-27%
blessés hospitalisés	9	4	5	1	6	2	3	4	1	8	24	19	-21%
blessés non hospitalisés	8	1	4	4	4	1	4	1	1	7	21	14	-33%
INFRACTIONS													
Nombre de dépistages de l'alcoolémie pratiqués	3967	4786	3348	3832	3837	4623	3891	3662	4185	3463	19228	20366	6%
Nombre de dépistages positifs	76	89	40	55	51	114	65	79	50	65	282	402	43%
Nombre de procès-verbaux établis pour excès de vitesse	177	142	173	156	98	194	105	189	86	7	639	688	8%
LIMITATIONS DU DROIT DE CONDUIRE													
Nombre total de permis retenus ou suspendus	31	33	16	43	30	53	27	43	30	49	134	221	65%
dont suite à alcoolémie excessive ou usage de stupéfiant	24	22	13	35	25	39	19	28	22	33	103	157	52%
dont suite à excès de vitesse	7	11	3	8	5	11	8	15	8	16	31	61	97%